

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Représenté : 2

Votants : 15

Etaient présents : M Christian QUATRE, M Pierre MAZILLE, M Philippe LEBLANC, Mme Méline LEROUX, M Brice CASTETS, Mme GOMEZ Nathalie, Mme Fabienne PLANCQ, M Fabien SZOPA, Mme Rachel MICHEL, Mme Justine LAFITTE, M Pierre LORENZO, Mme Maud CIÉCKA, M Patrice PLINIO

Représentés : M Kévin NOAILLES, Mme Isabelle LOPEZ

Absents :

Secrétaire de Séance : Madame PLANCQ Fabienne

N° D20260320_01

DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS

Mr le Maire rappelle que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Léojac-Bellegarde étant de 15, il ne peut y avoir plus de 4 adjoints au maire.

Monsieur le Maire propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

Les membres du conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, décident, de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

N° D20260320_02

VOTE DES INDEMNITES DES ELUS

Mr le Maire informe que pour une commune de 1311 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 878.83 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21.38%.

Les membres du conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, décident de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

Fonction	Taux de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 ^{er} adjoint	15 % de l'indice brut 1027*
2 ^{ème} adjoint	15 % de l'indice brut 1027
3 ^{ème} adjoint	15 % de l'indice brut 1027
4 ^{ème} adjoint	15 % de l'indice brut 1027

* Le montant mensuel correspondant à cet indice au 1^{er} janvier 2026 est de 4110.52€.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les commissions seront déterminées lors du prochain conseil municipal.

Les études portant sur le ruisseau de l'angle, visant à limiter les risques d'inondations, sont en cours. A ce jour nous n'avons pas encore les dates de travaux.

À Léojac Bellegarde, le 23 mars 2026

Le Maire,
Christian QUATRE

